



www.ladapt.net

Le plaidoyer de la SEEPH

Version analytique



LADAPT souhaite favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap en milieu rural ainsi que l'emploi des jeunes en situation de handicap

La convention internationale des droits des personnes en situation de handicap reconnaît dans son article 27 le droit au travail et à l'emploi pour les personnes en situation de handicap. Cet article met en évidence **la liberté pour toutes personnes de choisir ou d'accepter un emploi** sur le marché du travail et dans un milieu ouvert.

Pourtant, alors que la stratégie européenne 2021-2030 en faveur des droits des personnes handicapées prévoit des actions pour développer « de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois », de « favoriser l'accès à des emplois durables et de qualité », et rappelle que « la participation à l'emploi est le meilleur moyen de garantir l'autonomie économique et l'inclusion sociale. », il faut noter qu'au niveau européen, **50,8 % des personnes en situation de handicap occupent un emploi contre 75 % des personnes sans handicap.**

Par ailleurs, en France, une personne en situation de handicap, qu'il soit visible ou non, **a deux fois plus de risques d'être au chômage que la moyenne des Français.**

Face à ce constat, peut-on affirmer que les personnes en situation de handicap sont moins capables, moins appliquées, moins investies, moins talentueuses, moins motivées, ou moins dynamiques ?

Par son slogan, « ***vivre ensemble, tous égaux et différents*** », LADAPT affirme que NON.

Pourtant, beaucoup de petites et moyennes entreprises échappent à l'obligation d'embauche des personnes en situation de handicap et sont peu sensibilisées au handicap. Nombre d'entre elles font face à une pénurie de travailleurs, notamment en milieu rural. Certains métiers sont encore peu connus. Le champ des possibles s'en trouve réduit pour les personnes en situation de handicap.

Aussi, les jeunes en situation de handicap luttent pour bénéficier d'un accompagnement complet lors de leurs études et luttent pour trouver un emploi. Les personnes en situation de handicap en milieu rural bataillent aussi pour trouver et choisir un emploi, s'y rendre, avoir un habitat digne et en toute autonomie.

Les écoles de l'enseignement supérieur, les entreprises, les institutions publiques sont encore insuffisamment sensibilisées au handicap. L'accueil des personnes en situation de handicap n'est pas facilité.

Proposition 1 : Sensibiliser et accompagner les entreprises de toutes tailles, les institutions publiques, les établissements d'enseignement supérieur à l'accueil et à l'emploi des personnes en situation de handicap

- LADAPT propose aux partenaires des **solutions de sensibilisation** ou s'associe à des manifestations d'entreprises pour apporter une **meilleure connaissance du handicap** (conférences, mises en situation, module e-learning, expositions, etc.)
- LADAPT Est propose un **ensemble de dispositifs** au service des salariés, demandeurs d'emploi, entreprises, collectivités permettant de favoriser l'insertion professionnelle. Cela se décline au travers des prestations d'appui spécifiques, des bilans de compétences, actions de sensibilisation, l'accompagnement de jeunes en situation de handicap éloignés de l'emploi
- LADAPT contribue à mieux faire connaître la **diversité des métiers disponibles** porteurs d'emplois

L'accès à l'emploi se fait encore trop en milieu protégé. Les passerelles existantes permettant de sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap **ne sont pas assez développées**. La liberté de choisir son emploi que l'on soit sortant d'école ou en milieu rural reste faible. Une meilleure visibilité sur l'offre d'accompagnement doit permettre aux personnes en situation de handicap **d'être libres de choisir leur parcours professionnel**.

Proposition 2 : Adapter les moyens existants (emploi accompagné, apprentissage accompagné, formation accompagnée, ESAT Hors murs, etc.) pour en faire de véritables passerelles vers le travail en milieu ordinaire.

- LADAPT Var a créé un centre de formation des apprentis spécialisés (CFAS)
- LADAPT Ouest a modélisé le dispositif de l'apprentissage accompagné, qui sera porté au niveau européen
- LADAPT a mené le projet DESC 2 basé sur un objectif de sécurisation des parcours professionnels des jeunes en situation de handicap à travers l'emploi accompagné et la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)
- LADAPT Normandie propose un dispositif de formation accompagnée

Proposition 3 : Permettre à la personne en situation de handicap d'être actrice de son parcours en proposant plusieurs types d'accompagnement vers le travail pour être au plus proche des souhaits de la personne concernée.

- LADAPT Nouvelle Aquitaine et Hauts de France expérimentent le projet « EPOP » : « Pouvoir d’agir et participation des personnes en situation de handicap », qui vise à généraliser le recours aux pairs accompagnants, en milieu ordinaire ou protégé, pour renforcer l’autodétermination et le pouvoir d’agir des personnes en situation de handicap. Ce projet est applicable à l’insertion dans l’emploi
- LADAPT Centre Val de Loire porte le dispositif PéVA® : approche innovante centrée sur l’individu avec l’objectif de former les personnes avec un handicap lourd à obtenir une vie « autonome et indépendante
- LADAPT Normandie a mis en place “le portail” : service de proximité ouvert à tous, qui accompagne les personnes en situation de handicap dans la formulation et mise en œuvre de leurs projets de vie. Un professionnel dédié et transverse, le facilitateur de parcours, donne les moyens à la personne de construire son parcours

Les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés qui touchent à leur environnement. Elles font face à des **problèmes de mobilité, de difficultés d’accès aux transports en commun, aux dispositifs de soins, au numérique, etc.**

Proposition 4 : Favoriser l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en prenant en compte leur environnement : habitat inclusif, mobilité, accessibilité,

- LADAPT dispose de 10 établissements sanitaires dans 7 régions et accompagne chaque année plus de 5000 personnes. Cet accompagnement est un préalable pour travailler ensuite sur l’insertion sociale et professionnelle
- LADAPT Hauts de France propose un projet d’habitat inclusif personnes âgées/personnes en situation de handicap, à Naves
- LADAPT Nouvelle Aquitaine fait évoluer son ESRP à Virazeil avec la création d’une équipe mobile de réadaptation professionnelle
- LADAPT Centre Val de Loire a réuni le foyer d’hébergement, l’ESAT et le SAVS pour créer une passerelle PéVA®

L’offre de service médico-sociale sur ces territoires évolue. Le secteur tend vers le **développement de services mobiles** afin d’agir à proximité des lieux de vie des personnes en situation de handicap. Cette organisation nécessite un **maillage territorial** encore complexe et un **changement de posture** auxquels il convient d’accompagner les professionnels.

Proposition 5 : Accompagner le changement de posture des professionnels pour faire face à l’évolution de l’offre

- LADAPT a sensibilisé ses professionnels à l’empowerment
- LADAPT Normandie a sensibilisé ses professionnels à la “Valorisation des Rôles Sociaux” (VRS)
- LADAPT Ile de France a créé un partenariat avec l’école de pratique de service social de Cergy, en vue notamment de mobiliser des professionnels de LADAPT dans des formations et jurys délivrés par cette école
- LADAPT AURA a un partenariat avec ESDS Lyon Business School pour la mise en place d’un label sur la sensibilisation des futurs managers au handicap